Propriétaire XYZ

 Monsieur et Madame

 Locataire

 Vevey, le 17 octobre 2019

**Approvisionnement électrique de votre logement**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, la stratégie énergétique 2050, acceptée par le peuple le 21 mai 2017, implique le développement des énergies renouvelables. Plus particulièrement, la fin planifiée du nucléaire nécessite le recours à de nouvelles sources d’énergie, notamment en encourageant l’énergie électrique produite à l’aide de panneaux photovoltaïques (énergie solaire).

Dans cette optique, la nouvelle loi fédérale sur l’énergie (LEne) favorise l’installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit des immeubles locatifs, ainsi que la consommation directe de cette énergie par les occupants de l’immeuble, regroupés dans un « Regroupement pour la consommation propre (RCP) ».

Soucieuse de ses responsabilités environnementales, XYZ a décidé d’installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de ses immeubles et des créer des Regroupements, ce qui permet de fournir aux locataires – en priorité – une énergie produite localement et de façon respectueuse de l’environnement.

Ce regroupement sera géré par Climkit SA, à Vevey. Cette entreprise établit des factures lisibles qui indiquent clairement la consommation en provenance du toit et celle soutirée du réseau. L’électricité solaire coûte XX ct de moins au KWh que celle du réseau. La différence peut ne pas paraître considérable, mais il convient d’amortir l’investissement consenti. Habituellement, les services industriels ont même tendance à facturer un surplus non négligeable pour une énergie de cette qualité.

Ainsi, et par la mise en place d’un tel Regroupement au sein de l’immeuble que vous occupez, vous bénéficierez d’un approvisionnement électrique plus respectueux de l’environnement pour un coût légèrement inférieur à celui de l’énergie fournie actuellement par la *Romande Energie*.

Pour cela, nous devons obtenir votre aval et nous vous prions de nous retourner le formulaire de consentement ci-joint. Les locataires qui refuseraient d’adhérer au Regroupement précité seront toujours alimentés par le seul réseau de la Romande Energie qui continuera à leur adresser ses décomptes périodiques.

Pour les locataires acceptant d’entrer dans le regroupement, il s’agira d’adapter le système de comptage et ce travail sera effectué, sans frais pour eux, prochainement.

Bien entendu, et afin de garantir l’approvisionnement constant de l’immeuble et votre confort, le réseau électrique continuera à être sollicité dans la mesure du nécessaire, pour vous fournir en tout temps l’énergie dont vous avez besoin.

Vous trouverez, en annexe, une petite documentation explicative à ce sujet.

Vous aurez ainsi compris que la mise en place de ce Regroupement n’impliquera aucun inconvénient pour vous, tout en vous permettant de participer activement à la réalisation des objectifs poursuivis par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

En espérant que cette démarche suscite votre intérêt et reçoive votre agrément, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l’assurance de nos sentiments distingués.

 Votre propriétaire XYZ

Annexes mentionnées

**Formulaire d’adhésion au Regroupement pour la consommation propre (RCP) :**

Adresse de l’immeuble :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom et prénom du locataire ou copropriétaire :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[ ]  Oui je veux bénéficier d’électricité meilleur marché et j’accepte les « Conditions générales d’électricité au sein de la communauté ».

[ ]  Non je ne veux pas bénéficier d’électricité solaire meilleur marché et je renonce à rejoindre la communauté.

Lieu et date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_